

CONSERVATOIRE

de musique et d'art dramatique du Québec

PROGRAMMES EXTERNES

Guide de l'utilisateur

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX



Conservatoire
de musique
et d'art dramatique

Québec



ISBN 978-2-550-74328-6 (PDF)

Document modifié le 8 mai 2017

Dépôt légal — Bibliothèque et archives nationales du Québec, 2015

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives Canada, 2015

Programmes externes : Renseignements généraux

Direction des travaux : **Johanne Pothier**, responsable de la révision 2015 des programmes externes du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Louis Dallaire, directeur, Conservatoire de musique de Québec et responsable de la gestion et de l'application des programmes externes du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (2016)

Régis Rousseau, directeur des études, Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Date de mise à jour : décembre 2015

© Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Dans ce document, la forme masculine désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes. L'emploi du masculin a pour but de faciliter la lecture du texte.

Table des matières

Table des matières	1
Introduction	3
Programmes externes.....	3
Pour nous joindre	4
VOLET ÉVEIL MUSICAL	5
Description	7
Éveil musical : ABC instrumental 1, 2, 3 et 4.....	8
Éveil musical : ABC théorique 1, 2, 3 et 4	8
Renseignements utiles.....	9
Barèmes d'évaluation des examens instrumentaux.....	9
Répartition des points	10
Dates importantes et frais d'inscription	11
VOLET GÉNÉRAL	13
Description	15
Renseignements utiles.....	16
Suggestions pour l'application du programme	19
Les examens du volet général	21
Durée des examens théoriques	21
Contenu et durée des examens instrumentaux	21
Barèmes d'évaluation des examens instrumentaux.....	23
Répartition des points	23
Dates importantes et frais d'inscription	25

VOLET PRÉCONSERVATOIRE.....	27
Description.....	29
Les examens du préconservatoire.....	39
Dates importantes et frais d'inscription	41
Pourquoi le préconservatoire ?	41



Introduction

Programmes externes

Les programmes externes du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec – secteur musique s'adressent aux professeurs de musique qui enseignent en privé ou encore à un ensemble de professeurs œuvrant dans une garderie musicale, au sein d'une école de musique intégrée ou non à une commission scolaire, et qui désirent que les études de leurs élèves soient efficacement encadrées, tout en laissant une place importante à leur vision pédagogique et au cheminement particulier de chacun de leurs élèves.

Les programmes externes du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec se présentent en trois volets :

- Le volet **éveil musical** est un programme adapté à une clientèle d'enfants d'âge préscolaire et du 1^{er} cycle du primaire. À ce niveau, l'enseignement peut se donner en groupe ou individuellement. Toutefois, la progression individuelle de chaque enfant dans son cheminement musical est respectée et encouragée.
- Le volet **général** peut accueillir des élèves dès l'âge de 8 ans ou même plus tôt dans certains cas, de même que des adultes de tous âges. **Reconnu par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES)**, le volet général allie excellence et flexibilité. Le professeur qui s'y associe évalue, après consultation des programmes d'encadrement, le niveau d'avancement de chacun de ses élèves, tant pour la partie **matières théoriques** que pour la partie **instrument**. Bien que la concordance entre le niveau d'avancement des matières théoriques et de l'instrument soit encouragée, il est toujours possible pour un élève de progresser par matière. Dans cet esprit, les correspondances avec les niveaux primaire et secondaire ne sont émises qu'à titre indicatif et concernent plus spécifiquement les élèves désireux d'accéder au niveau collégial en musique après avoir complété le 8^e niveau du volet général des programmes externes dans sa partie instrumentale et dans sa partie théorique.
- Le volet **préconservatoire** est réservé à des jeunes d'âge précollégial présentant un potentiel particulier laissant entrevoir la possibilité d'une carrière musicale. L'admission au Préconservatoire se fait au moyen d'une audition. **Reconnu par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES)**, ce volet se veut une voie parallèle enrichie étalée sur cinq ans correspondant aux cinq années du secondaire. Il est toutefois entendu que cette correspondance n'étant pas une règle stricte, le cheminement individuel et le niveau d'avancement de l'élève sont pris en considération par le jury au moment des examens d'admission. Un élève particulièrement doué, qui répond aux exigences du Conservatoire, peut donc accéder au Préconservatoire au cours de ses études primaires.

ÉTUDIER LA MUSIQUE avec les programmes externes du Conservatoire, c'est s'assurer d'un encadrement musical qui allie à l'**excellence**, le **respect** du parcours pédagogique de chacun.

ÉTUDIER LA MUSIQUE avec les programmes externes du Conservatoire, c'est s'associer à une grande institution nationale, fondée en 1942 par Wilfrid Pelletier et dont la réputation dépasse nos frontières.

Pour nous joindre : conservatoire.gouv.qc.ca

VOLET ÉVEIL MUSICAL

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Description du volet éveil musical

L'**éveil musical** est un programme adapté à une clientèle d'enfants d'âge préscolaire et du 1^{er} cycle du primaire. À ce niveau, l'enseignement peut se donner en groupe ou individuellement. Toutefois, la progression individuelle de chaque enfant dans son cheminement musical est respectée et encouragée.

Les garderies à vocation musicale, tout organisme proposant en parascolaire des ateliers d'initiation à la musique par le chant ou un instrument, les écoles offrant un programme de musique à la prématernelle, à la maternelle et aux deux premières années du primaire, de même que les écoles de musique et les professeurs qui enseignent en privé désirant se prévaloir des programmes externes doivent **s'inscrire au plus tard le 31 janvier de l'année scolaire en cours**. La direction de l'école ou chaque professeur privé a, par la suite, la responsabilité d'inscrire ses classes ou ses élèves individuels aux examens, et ce, **avant le 15 mars**. Les modalités et le formulaire d'inscription sont disponibles dans chacun des établissements du Conservatoire, soit **Gatineau, Montréal, Québec, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières et Val-d'Or**.

L'éveil musical encadre l'apprentissage de la musique basé sur le chant et l'initiation au rythme à l'aide de diverses méthodes propres à chaque professeur, et ce, avec ou sans l'étude d'un instrument.

Les examens théoriques et instrumentaux ont lieu vers la fin de l'année scolaire et se tiennent généralement dans les locaux des écoles concernées ou du Conservatoire. Les dates et les lieux sont fixés par la direction de chaque Conservatoire, en collaboration avec les professeurs ou les écoles qui présentent des élèves. Notons que le Conservatoire ne fournit aucun service d'accompagnement au piano.

Dans le cas plus spécifique de l'initiation aux instruments à apprentissage long, comme le piano, le violon, l'alto et le violoncelle, un programme étalé sur quatre années permet à l'enfant de découvrir son instrument et les rudiments de la théorie musicale tout en s'amusant.

Éveil musical : ABC instrumental 1, 2, 3 et 4

Selon l'âge de l'élève ou son rythme d'apprentissage, l'ABC instrumental peut, ou non, être scindé en plusieurs années. L'examen instrumental est normalement jumelé à l'examen théorique et l'examineur de la discipline instrumentale vérifie à la fois les connaissances théoriques et instrumentales de l'enfant.

Alto, piano, violon, violoncelle			
Durée et contenu des examens instrumentaux			
Niveau	ABC 1 ABC 2	ABC 3	ABC 4
Durée en minutes	5	5	5
Contenu	Éléments d'initiation à l'instrument	<ul style="list-style-type: none"> • Gamme et arpège ou exercice technique approprié • 1 étude ou exercice • 1 ou plusieurs petites pièces 	

Éveil musical : ABC théorique 1, 2, 3 et 4

Selon l'âge de l'élève ou son rythme d'apprentissage, l'ABC théorique peut ou non être scindé en plusieurs années. Un même examinateur vérifie les connaissances théoriques de l'élève. Lorsque l'élève étudie un instrument, l'examineur puise généralement les éléments de base du langage musical dans le répertoire instrumental de l'élève. L'examen est donc oral et comporte également de la rythmique, du solfège mélodique et une dictée orale. Le temps spécifié dans le tableau ci-dessous est le temps maximal de présence à l'examen théorique.

Matières théoriques Éveil musical			
Temps maximal de présence à l'examen			
Niveau	ABC 1 ABC 2	ABC 3	ABC 4
Durée en minutes	10	10	10

Matières théoriques Éveil musical Contenu			
ABC théorique		ABC théorique 3	ABC théorique 4
1	2		
Examen oral combinant :		Examen oral combinant :	
Notions de base du langage musical : note, portée, clé, ligne, et reconnaissance de ces signes de base		Théorie :	
Rythmique : reproduction orale ou frappée de petites cellules rythmiques simples		<ul style="list-style-type: none"> • Les signes de notation musicale : portée, ligne, interligne, clés de <i>sol</i>, de <i>fa</i> ou de <i>do</i> (selon l'instrument étudié) • La mesure et les pulsations par mesure, les figures de notes (blanche, noire, croche), les figures de silence (sourir) • Pouvoir reconnaître et nommer les notes du <i>do</i> central au <i>do</i> 3^e interligne en clé de <i>sol</i> (ou l'équivalent dans la clé de l'instrument étudié). 	
Solfège : reproduction de petites cellules chantées ou jouées		Solfège rythmique : en 2/4, lecture rythmique de fragments écrits de 2 mesures, figures de notes utilisées : blanche, noir', 2-croch', chut (méthode Martenot)	
Dictée orale : pouvoir comparer les hauteurs de sons : plus haut, plus bas, plus grand écart (intervalle), plus petit écart (intervalle).		Solfège mélodique : En clé de <i>sol</i> (ou exceptionnellement dans la clé de l'instrument étudié), solfier des fragments de trois ou quatre notes : en clé de <i>sol</i> , les sons conjoints de <i>do</i> à <i>sol</i> (sans mesure ni rythme) ou de <i>do</i> à <i>la</i> au niveau ABC 4.	
Nuances : doux, fort		Dictée orale : Reconnaître à l'audition les notes travaillées en solfège; le professeur joue l'accord de <i>do</i> majeur, nomme la première note du fragment de trois ou quatre notes, joue le fragment à deux ou trois reprises : l'élève nomme les notes.	

Renseignements utiles

- L'examen instrumental est un examen individuel devant un spécialiste et peut être combiné à l'examen théorique.
- L'examen théorique de l'éveil musical est un examen oral.

Barèmes d'évaluation des examens instrumentaux

90-100 %	Excellent examen qui dépasse largement le niveau attendu, tant au plan musical que technique
85-89 %	Très bon examen qui dépasse dans son ensemble le niveau attendu, tant au plan musical que technique
80-84 %	Bon examen qui correspond au niveau musical et technique attendu
70-79 %	Examen satisfaisant qui comporte cependant des lacunes
60-69 %	Examen passable qui comporte des faiblesses notables
0-59 %	Examen nettement insatisfaisant, échec

Répartition des points

(dans le cas où l'enfant a amorcé l'apprentissage d'un instrument)

Résultat	
Instrumental	/70
Théorique	/30
Total	/100

S'associer au volet **éveil musical** des programmes externes du Conservatoire, c'est s'associer à un réseau de professeurs affiliés au Conservatoire dont la compétence et l'expertise assurent des échanges pédagogiques d'un grand intérêt.

S'associer au volet **éveil musical** des programmes externes du Conservatoire, c'est assurer la clientèle parent-enfant d'un sceau de qualité qui, depuis des générations, fait la réputation de l'institution.

S'associer au volet **éveil musical des programmes externes** du Conservatoire, c'est permettre à de jeunes musiciens en herbe d'être évalués individuellement chaque année par un professeur du Conservatoire ou mandaté par le Conservatoire.



Dates importantes et frais d'inscription

Dates importantes

- De la rentrée scolaire jusqu'en janvier : Inscription des professeurs désireux de s'associer au volet éveil musical. Programmes externes en ligne (matières théoriques et instruments). Les inscriptions tardives seront considérées.
- Janvier et février : Inscription des élèves que les professeurs désirent présenter aux examens du volet éveil musical
- Mi-mars : Date limite d'inscription aux examens annuels du volet éveil musical
- Fin avril à début juin : Tenue des examens théoriques et instrumentaux (peut varier selon l'établissement ; le Conservatoire contactera les professeurs afin de préciser les modalités et la période des examens)
- Juin : Émission des notes
- Août-septembre : Émission des certificats pour les élèves qui ont complété les exigences instrumentales et théoriques des niveaux correspondants

Pour connaître les dates précises concernant l'année scolaire en cours, visitez le site Internet du Conservatoire à la page suivante :

<http://www.conservatoire.gouv.qc.ca/la-formation/musique/programmes-externes/>

Frais d'inscription

- inscription des professeurs : Sans frais
- Accès en ligne aux programmes externes (matières théoriques et instruments)
- inscription des élèves : Renseignements disponibles sur le site Internet du Conservatoire à la page suivante : [conservatoire.gouv.qc.ca/l-admission-et-l-inscription/droits-de-scolarite-et-frais](http://www.conservatoire.gouv.qc.ca/l-admission-et-l-inscription/droits-de-scolarite-et-frais)



VOLET GÉNÉRAL

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Description du volet général

Le **volet général** des programmes externes est destiné à une clientèle qui étudie non pas dans le cadre régulier du Conservatoire, mais auprès de professeurs affiliés exerçant leur métier en privé ou au sein d'une école de musique. Ils ont pour but de structurer le parcours musical de cette clientèle. En complémentarité avec le *Programme de formation de l'école québécoise*, les parties théorique et instrumentale du volet général se présentent en plusieurs niveaux distincts.

Les écoles de musique et les professeurs qui enseignent en privé désirant présenter leurs élèves aux examens du volet général peuvent s'inscrire dès la rentrée, et jusqu'au mois de janvier de l'année scolaire en cours. La direction de l'école ou chaque professeur privé a, par la suite, la responsabilité d'inscrire ses élèves aux examens, et ce, avant la mi-mars. Les modalités et le formulaire d'inscription sont disponibles en ligne dans chacune des régions desservies par les établissements du Conservatoire, soit Gatineau, Montréal, Québec, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières et Val-d'Or.

Les examens instrumentaux ont lieu à la fin avril, en mai ou encore au début juin et se tiennent généralement dans les locaux des établissements du Conservatoire. Toutefois, lorsque le nombre d'élèves inscrits le justifie, les examinateurs peuvent se déplacer dans les villes de la région. Les dates et les lieux sont fixés par la direction de chaque établissement, en collaboration avec les professeurs ou les écoles qui présentent des élèves. Notons que le Conservatoire ne fournit aucun service d'accompagnement au piano.

Le volet général des programmes externes du Conservatoire est agréé par la Direction de la sanction des études, au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES). Le système d'agrément mis en place permet à un élève du secondaire de se voir reconnaître, sous forme d'unités additionnelles, la formation musicale qu'il reçoit en privé.

Pour obtenir ces unités, il incombe aux parents de l'élève de faire une demande à la direction de l'école secondaire fréquentée. Afin de faciliter cette démarche, on suggère d'utiliser le formulaire [Demande d'attribution d'unités additionnelles en musique](#), disponible sur le site Internet du MÉES.

Chaque niveau du **volet général** comprend une partie instrumentale et une partie théorique. Ainsi, à chacune des années du programme instrumental correspond une année d'études en matières théoriques. Toutefois, la partie théorique et la partie instrumentale peuvent bénéficier d'une progression par matière et l'émission des notes se fait indépendamment.

Il est cependant entendu que la délivrance d'un **certificat d'études du Conservatoire** pour ces programmes reconnus par le **ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES)** ne peut avoir lieu que lorsque le niveau théorique correspond au niveau instrumental.

Bloc instrumental									
alto, basson, chant, clarinette, clavecin, contrebasse, cor, euphonium, flûte traversière, guitare, harpe, hautbois, orgue, percussion, piano, saxophone, trombone, trompette, tuba, violon, violoncelle									
Niveau	de base	1	2	3	4	5	6	7	8
Bloc théorique									
Niveau	de base	1	2	3	4	5	6	7	8
	Matières combinées	SOLFÈGE		DICTÉE			THÉORIE		
	Examen oral	Examen individuel de solfège							
		Examens de groupe pour la théorie et la dictée							

Renseignements utiles

- L'examen instrumental est un examen individuel devant un spécialiste.
- L'examen théorique du niveau de base est un examen individuel et entièrement oral.
- Les examens de solfège des niveaux 1 à 8 se font individuellement.
- Les examens théoriques écrits des niveaux 1 à 8 (théorie et dictée musicale) se déroulent en groupe.
- Toutes les épreuves des examens de matières théoriques sont fournies par le Conservatoire, et ce, chaque année. Le Conservatoire tiendra compte des propositions de solfège fournies par le professeur ou l'école de musique lorsque celles-ci lui parviennent au moins un mois avant la tenue de l'examen. Dans un tel cas, l'examineur fera le choix d'un numéro de solfège parmi ceux proposés et ce, au moment de la tenue de l'examen.
- Les examens de dictée musicale et de théorie des niveaux 1 à 8 sont donnés par le professeur ou par l'école de l'élève. Cette formule permet de respecter la méthode pédagogique propre à chaque professeur tant dans sa façon de faire faire la dictée musicale que dans l'utilisation du vocabulaire théorique.
- Les examens théoriques oraux du niveau de base, les examens de solfège de tous les niveaux ainsi que les examens instrumentaux sont donnés par l'examineur désigné par le Conservatoire pour la discipline instrumentale.
- À noter qu'il est possible de se présenter uniquement aux examens théoriques ou aux examens instrumentaux. Toute demande en ce sens doit être signifiée au moment de l'inscription aux examens et sera soumise au responsable des programmes externes du Conservatoire.
- Pour les professeurs qui désireraient associer le niveau académique au cheminement musical de leurs élèves, le tableau suivant peut être considéré, mais à titre indicatif uniquement.
- Il est à noter que les programmes externes n'exigent aucune correspondance entre le cheminement scolaire et le cheminement musical de chacun. Les élèves musiciens de tous âges peuvent donc en profiter.

		Niveau								
Musical	de	1	2	3	4	5	6	7	8	
Instrument et	base									
matières théoriques										
Académique	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	
	Prim.	Prim.	Prim.	Prim.	Sec.	Sec.	Sec.	Sec.	Sec.	



Suggestions pour l'application du programme

Le Conservatoire est en phase avec les mouvances pédagogiques et artistiques de son temps, tout en étant une institution héritière d'une grande tradition de formation, soucieuse de partager et de poursuivre la transmission de son expérience. Les compétences du *Programme de formation de l'école québécoise* qui interpellent les jeunes d'aujourd'hui, soit **inventer**, **interpréter** et **apprécier**, inspirent les suggestions suivantes pour accompagner les professeurs dans la formation de leurs élèves.

Guidé par son professeur, l'élève doit :

- s'approprier une démarche de création; être attentif aux sensations et aux impressions; explorer des façons de traduire ses idées, de développer son autonomie;
- élargir son bagage culturel par l'interprétation d'œuvres en s'imprégnant de celles-ci; en décodant les éléments de leur langage et de leur structure; en dégagant des aspects historiques qui influencent l'interprétation;
- apprendre à exercer son esprit critique et son sens esthétique, en appréciant diverses œuvres musicales et interprétations musicales.

Pour satisfaire ces exigences, le professeur peut :

- inciter son élève à improviser ou à composer de courtes pièces musicales;
- encourager son élève à faire des recherches sur les œuvres à son programme, à s'informer sur le compositeur, le contexte socio-historique, le style, le genre, l'instrumentation d'origine s'il s'agit d'une transcription, etc.;
- aider son élève à analyser l'œuvre qu'il interprète en dégagant les éléments signifiants du langage musical et des formes employées; suggérer l'écoute d'enregistrements musicaux; l'inciter à assister à des concerts.

Parmi les stratégies de formation, il est suggéré de :

- faire appel à des démarches de lecture visant à déchiffrer à vue des partitions;
- recourir à des stratégies de mémorisation;
- développer avec l'élève une méthode efficace de travail et d'encadrement;
- faire appel à des moyens variés pour s'approprier les éléments de la technique vocale ou instrumentale;
- recourir à différentes stratégies de discrimination auditive;
- intégrer la dimension culturelle par de fréquentes références au contexte de composition des œuvres;
- encourager le développement des capacités expressives de l'élève et celui de son esprit d'analyse;
- promouvoir le travail collectif, la musique d'ensemble, l'expérience de la scène;
- recourir à des exercices d'échauffement pour favoriser la détente physique et à des stratégies de relaxation pour maîtriser le stress.



Les examens du volet général

Durée des examens théoriques

Niveau	de base	1	2	3	4	5	6	7	8
Durée en minutes									
Solfège	15 pour	10	10	10	15	15	15	15	15
Dictée	les 3	10	15	15	20	25	30	35	35
Théorie	matières combinées	10	15	15	20	25	30	35	35

Contenu et durée des examens instrumentaux

alto, piano, violon, violoncelle									
Niveau	de base	1	2	3	4	5	6	7	8
Durée en minutes	5	5	10	10	10	15	15	20	20
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> Gamme et arpège ou exercice de gamme (arpège) 1 étude ou exercice 1 ou plusieurs petites pièces 	<ul style="list-style-type: none"> Gamme et arpège 1 étude 2 œuvres ou plus (mouvements d'œuvres) : pour le piano, une des œuvres doit être de l'époque baroque. 	<ul style="list-style-type: none"> Gammes et arpèges 1 ou 2 études (caractères différents) 2 œuvres ou plus (mouvements d'œuvres) : pour le piano, une des œuvres doit être de l'époque baroque; pour les cordes, une des œuvres doit être un mouvement de concerto. 						

Note : Toujours se référer au guide instrumental pour connaître le nombre spécifique de pièces de répertoire exigées à l'examen, notamment dans le cas du piano.

basson, clarinette, chant, clavecin, contrebasse, cor, euphonium, flûte traversière, guitare, harpe, hautbois, orgue, percussion, saxophone, trombone, trompette, tuba											
Durée et contenu											
Niveau	de base	1	2	3	4	5	6	7	8		
Durée en minutes	5	5	5	5	10	10	10	10	15		
Contenu	Éléments d'initiation à l'instrument	<ul style="list-style-type: none"> • Gamme (arpège) ou exercices techniques spécifiques à l'instrument ou aux divers instruments (percussion) • 1 ou plusieurs courtes études • 1 pièce <p>Chant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exercices de vocalises • 1 ou plusieurs courtes pièces 			<ul style="list-style-type: none"> • Gamme(s) et arpège(s) • 1 ou plusieurs exercices/études • 1 ou plusieurs œuvres (mouvements d'œuvre/s) de styles variés. <p>Clavecin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Technique • Extraits de recueils spécifiques à l'instrument • Œuvre de Bach <p>Orgue :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Technique • Œuvre avec ou sans pédale antérieure à Bach • Œuvre de Bach <p>Chant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Technique vocale • 2 ou plusieurs œuvres de compositeurs différents. 						

Note : Dans le cas des instruments à vent demandant un grand effort physique, le niveau de base et les niveaux 1 et 2 peuvent se combiner plus tard aux niveaux 3 ou même 4 ou 5.

L'apprentissage peut aussi se faire à un autre instrument à vent.

Barèmes d'évaluation des examens instrumentaux

90-100 %	Excellent examen qui dépasse largement le niveau attendu, tant au plan musical que technique
85-89 %	Très bon examen qui dépasse dans son ensemble le niveau attendu, tant au plan musical que technique
80-84 %	Bon examen qui correspond au niveau musical et technique attendu
70-79 %	Examen satisfaisant qui comporte cependant des lacunes
60-69 %	Examen passable qui comporte des faiblesses notables
0-59 %	Examen nettement insatisfaisant, échec

Répartition des points

Examen instrumental / Note au bulletin	
Technique instrumentale	/20
Étude(s)	/30
Répertoire	/50
Total	/100

Examens théoriques / Note au bulletin	
Notions théoriques	/100
Solfège rythmique et mélodique	/100
Dictée musicale	/100
Total des examens	/300
Moyenne : (total divisé par 3)	
Note inscrite au bulletin	/100

Répartition des points pour l'émission du certificat de niveau	
Résultat instrumental	/70
Résultat théorique	/30
Total	/100



Dates importantes et frais d'inscription

Dates importantes

avant le 31 janvier	Inscription des professeurs désireux de s'associer au volet général. Programmes externes en ligne (matières théoriques et instruments). Les inscriptions tardives seront considérées.
dès le 31 janvier	Inscription des élèves que les professeurs désirent présenter aux examens du volet général.
15 mars	Date limite d'inscription
fin avril à début juin	Tenue des examens théoriques et instrumentaux (peut varier selon l'établissement)
juin	Émission des notes (bulletin)
août-septembre	Émission des certificats pour les élèves qui ont complété les exigences instrumentales et théoriques des niveaux correspondants

Frais d'inscription

inscription des professeurs : Sans frais

Accès en ligne aux programmes d'encadrement (matières théoriques et instruments)

inscription des élèves : Renseignements disponibles sur le site Internet du Conservatoire à la page suivante :

conservatoire.gouv.qc.ca/l-admission-et-l-inscription/droits-de-scolaire-et-frais

S'associer au volet général des **programmes externes** du Conservatoire, c'est joindre une école supérieure de musique reconnue pour l'excellence de son enseignement et le succès de ses finissants dans le milieu professionnel de la musique au Québec, au Canada et à l'étranger.

S'associer au volet général des **programmes externes** du Conservatoire, c'est, pour les professeurs utilisateurs, bénéficier tout au long de l'année d'échanges pédagogiques enrichissants : collaboration par leur expertise à la mise à jour des programmes, forum de discussion en ligne, rencontres, ateliers et encadrement personnalisé pour leurs élèves, concerts, etc., et tout cela dans leur région.

S'associer au volet général des **programmes externes** du Conservatoire, c'est permettre à de jeunes et de moins jeunes musiciens d'être évalués individuellement à chaque année par un professeur reconnu de la discipline instrumentale concernée.



VOLET PRÉCONSERVATOIRE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Description du volet préconservatoire

Le **préconservatoire** s'adresse directement aux jeunes musiciens particulièrement doués, intéressés à poursuivre leurs études musicales **de façon intensive** dans leur milieu. Il les prépare adéquatement s'ils souhaitent entreprendre des études musicales de niveau postsecondaire, et tout particulièrement pour une éventuelle admission au Conservatoire, en fonction de ses hautes exigences. Grâce au programme du volet préconservatoire, ces jeunes talents développeront efficacement leur potentiel, de même que des habitudes rigoureuses de travail, et recevront les outils nécessaires pour joindre un jour les rangs des interprètes professionnels de la scène musicale. Ces élèves sont issus ou non des autres volets des programmes externes du Conservatoire.

Ayant complété le niveau 3 du volet général (instrument et matières théoriques) ou son équivalent, les élèves se présentent à une **audition instrumentale** et à des **tests théoriques** qui détermineront leur admissibilité au préconservatoire. La possibilité d'accéder au moyen d'une audition au préconservatoire se concrétise habituellement à la fin des études primaires, mais est également envisageable plus tôt ou plus tard, en cours de cheminement, si le niveau d'avancement musical et le potentiel le justifient. Il est entendu que tout élève doué d'âge précollégial peut faire une demande d'admission au préconservatoire et se présenter aux tests d'admission.

Le préconservatoire comporte cinq niveaux. Toutefois, dans le cas des instruments à apprentissage long (piano, alto, violon et violoncelle), de jeunes élèves particulièrement talentueux pourront être admis très tôt au préconservatoire afin d'intégrer sans tarder un programme enrichi d'études musicales et d'avoir ainsi la chance de développer pleinement leur potentiel, et ce, avant d'entrer au Conservatoire. L'élève admis de façon précoce au préconservatoire suit en accéléré les premiers niveaux du volet général jusqu'à la maîtrise des compétences du niveau 3 et est classé au préconservatoire sous l'appellation « mise à niveau ».

Chaque année académique du préconservatoire est répartie en deux sessions d'un minimum de 13 semaines de cours (A = automne; H = hiver). À la fin de chaque session, des examens instrumentaux et théoriques viennent attester des progrès de l'élève et de la pertinence de la poursuite de ses études au volet Préconservatoire. Ces examens se tiennent au Conservatoire et le jury est formé de spécialistes du Conservatoire et du professeur de l'élève.

Les cours hebdomadaires d'instruments sont d'une durée minimale de 45 minutes, de même que les cours de matières théoriques. Les cours instrumentaux du préconservatoire sont donnés par des professeurs privés dont les compétences sont reconnues par la direction du Conservatoire auquel ils sont affiliés. Cette particularité du Préconservatoire peut permettre à l'élève de poursuivre ses études avec son professeur d'origine.

Au moins une fois par session, l'élève du préconservatoire bénéficie de journées intensives au Conservatoire, où il participe soit à des cours de groupe, des cours de maître, des ensembles ou des concerts. De plus, l'élève admis au préconservatoire peut être intégré de façon régulière aux ensembles instrumentaux et aux classes de **formation musicale et auditive** du Conservatoire, selon les places disponibles, son niveau d'avancement et lorsque sa situation géographique le lui permet.

En tout temps, un élève du préconservatoire qui démontre les aptitudes requises peut, s'il le désire, s'inscrire aux **examens d'admission du Conservatoire** correspondant à son niveau d'avancement.

Le préconservatoire est un programme enrichi menant à des études supérieures en musique. Comme ceux du volet général, ses examens sont reconnus par le ministère de l'Éducation, et de l'Enseignement supérieur du Québec (MÉES). Un certificat est émis annuellement à tout élève ayant satisfait aux exigences de son niveau tant à l'instrument que dans les matières théoriques.

Volet préconservatoire							
Programmes externes du Conservatoire							
	Prérequis	Admission	001A	002A	003A	004A	005A
	Niveau d'avancement		001H	002H	003H	004H	005H
Tous les instruments	Niveau instrumental						
	Niveau 3 du volet général ou l'équivalent	Audition à l'instrument	X	X	X	X	X
	Niveau théorique						
	Niveau 3 du volet général ou l'équivalent	Tests théoriques	001A 001H	002A 002H	003A 003H	004A 004H	005A 005H

Préconservatoire							
Durée des examens instrumentaux							
Contenu musical (en minutes)							
	Auditions – entrée au préconservatoire	001 A 001 H	002 A 002 H	003 A 003 H	004 A 004 H	005 A 005 H	Auditions – entrée au Conservatoire (niveau collégial)
alto	10	10	15	15	20	25	25
basson	10	10	10	10	10	15	15
chant	10	10	10	10	10	15	15
clarinette	10	10	10	10	10	15	15
clavecin	10	10	10	15	15	20	20
contrebasse	10	10	10	10	10	15	15
cor	10	10	10	10	10	15	15
euphonium	10	10	10	10	10	15	15
flûte travers.	10	10	10	10	10	15	15
guitare	10	10	10	15	15	20	20
harpe	10	10	10	15	15	20	20
hautbois	10	10	10	10	10	15	15
orgue	10	10	10	15	15	20	20
percussion	10	10	10	10	10	15	15
piano	10	15	15	15	20	25	25
saxophone	10	10	10	10	10	15	15
trombone	10	10	10	10	10	15	15
trompette	10	10	10	10	10	15	15
tuba	10	10	10	10	10	15	15
violon	10	10	15	15	20	25	25
violoncelle	10	10	15	15	20	25	25

Préconservatoire							
Durée des examens théoriques							
Temps maximal de présence (en minutes)							
	Tests théoriques	001 A 001 H	002 A 002 H	003 A 003 H	004 A 004 H	005 A 005 H	Auditions – accès au Conservatoire (niveau collégial)
Solfège	10	15	15	15	15	15	15
Dictée	25	25	30	30	35	35	35
Théorie	25	25	30	30	35	35	35

Préconservatoire	
Contenu des examens instrumentaux	
alto, violon, violoncelle	

Durée en minutes

Audition : 10	<ul style="list-style-type: none"> • Gammes et arpèges • 1 étude • 1 ou 2 courtes œuvres
Niveau 001 : 10	<ul style="list-style-type: none"> • Technique, gammes et arpèges
Niveau 002 : 15	<ul style="list-style-type: none"> • 1 ou 2 études de caractères différents
Niveau 003 : 15	<ul style="list-style-type: none"> • 1 ou 2 œuvres (mouvements d'œuvres)
Niveau 004 : 20	<ul style="list-style-type: none"> • Technique, gammes et arpèges
Niveau 005 : 25	<ul style="list-style-type: none"> • 1 ou 2 études de caractères différents • 1 mouvement de concerto • 1 œuvre de style différent du concerto
Audition d'entrée au Conservatoire : 25	<ul style="list-style-type: none"> • Technique, gammes et arpèges • 1 ou 2 études de caractères différents • 1 mouvement de concerto • 1 œuvre de style différent du concerto

basson, clarinette, cor, flûte, hautbois, saxophone,
trompette, trombone/tuba/euphonium

Durée en minutes

Audition : 10	<ul style="list-style-type: none"> • Gammes et arpèges • 1 étude • 1 pièce
Niveau 001 : 10	<ul style="list-style-type: none"> • Technique, gammes et arpèges
Niveau 002 : 10	<ul style="list-style-type: none"> • 1 ou 2 études de caractères différents
Niveau 003 : 10	<ul style="list-style-type: none"> • 1 ou 2 œuvres
Niveau 004 : 10	
Niveau 005 : 15	
Audition d'entrée au Conservatoire : 15	<ul style="list-style-type: none"> • Technique, gammes et arpèges • 1 ou 2 études de caractères différents • 1 ou 2 œuvres

chant

Durée en minutes

Audition : 10	<ul style="list-style-type: none"> • Technique : exercices de vocalises • 1 ou plusieurs courtes pièces
Niveaux 001, 002, 003, 004 : 10	<ul style="list-style-type: none"> • Technique/études de caractères différents • 2 ou plusieurs œuvres de compositeurs différents.
Niveau 005 : 15	
Audition d'entrée au Conservatoire : 15	<ul style="list-style-type: none"> • Technique/études de caractères différents • 2 ou plusieurs œuvres de compositeurs différents.

clavecin

Durée en minutes

Audition : 10	<ul style="list-style-type: none"> • Gamme (arpège) ou exercices techniques spécifiques à l'instrument • 1 ou plusieurs courtes études • 1 pièce
Niveau 001 : 10	<ul style="list-style-type: none"> • Technique
Niveau 002 : 10	<ul style="list-style-type: none"> • Extraits de recueils spécifiques à l'instrument • Extraits du <i>Petit livre d'Anna Magdalena Bach</i>
Niveau 003 : 15	<ul style="list-style-type: none"> • Technique • Extraits du <i>Petit livre d'Anna Magdalena Bach</i> • Œuvres d'écoles différentes
Niveau 004 : 15	<ul style="list-style-type: none"> • Technique • Extraits du <i>Petit livre d'Anna Magdalena Bach</i> • J.S. Bach : une invention à deux voix • Une sarabande avec reprise ornementée • Œuvres d'écoles différentes
Niveau 005 : 20	<ul style="list-style-type: none"> • Technique • J.S. Bach : un petit prélude et une <i>fughetta</i> • Œuvres d'écoles différentes
Audition d'entrée au Conservatoire : 20	<ul style="list-style-type: none"> • Technique • J.S. Bach : un petit prélude et une <i>fughetta</i> • Œuvres d'écoles différentes

contrebasse

Durée en minutes

Audition : 10	<ul style="list-style-type: none"> • Gammes et arpèges • 1 étude • 1 pièce
Niveau 001 : 10	<ul style="list-style-type: none"> • Technique, gammes et arpèges
Niveau 002 : 10	<ul style="list-style-type: none"> • 1 ou 2 études de caractères différents
Niveau 003 : 10	<ul style="list-style-type: none"> • 1 ou 2 œuvres (mouvements d'œuvres)
Niveau 004 : 10	
Niveau 005 : 15	<ul style="list-style-type: none"> • Technique, gammes et arpèges • 1 ou 2 études de caractères différents • 1 mouvement de sonate • Au besoin pour compléter le minutage : 1 œuvre de style différent de la sonate
Audition d'entrée au Conservatoire : 15	<ul style="list-style-type: none"> • Technique, gammes et arpèges • 1 ou 2 études de caractères différents • 1 mouvement de sonate • Au besoin pour compléter le minutage : 1 œuvre de style différent de la sonate

guitare

Durée en minutes

Audition : 10	<ul style="list-style-type: none"> • Technique • 1 étude • 1 pièce
Niveaux 001, 002 : 10	• Technique, gammes et arpèges
Niveaux 003, 004 : 15	• 1 ou 2 études de caractères différents
Niveau 005 : 20	• Œuvres d'époques et styles variés
Audition d'entrée au Conservatoire : 20	<ul style="list-style-type: none"> • Technique, gammes et arpèges • 1 ou 2 études de caractères différents • Œuvres d'époques et styles variés

harpe

Durée en minutes

Audition : 10	<ul style="list-style-type: none"> • Technique • 1 étude • 1 pièce
Niveaux 001, 002 : 10	• Technique, gammes et arpèges
Niveaux 003, 004 : 15	• 1 ou 2 études de caractères différents
Niveau 005 : 20	• Œuvres de styles variés
Audition d'entrée au Conservatoire : 20	<ul style="list-style-type: none"> • Technique, gammes et arpèges • 1 ou 2 études de caractères différents • Œuvres de styles variés

orgue

Durée en minutes

Audition : 10	<ul style="list-style-type: none"> • Exercices techniques spécifiques à l'instrument • 1 ou plusieurs courtes études • 1 pièce
Niveau 001 : 10	<ul style="list-style-type: none"> • Technique
Niveau 002 : 10	<ul style="list-style-type: none"> • 1 œuvre avec ou sans pédale, antérieure à Bach • 1 œuvre de J.S. Bach • 1 ou 2 œuvres d'époques et styles variés
Niveau 003 : 15	<ul style="list-style-type: none"> • Technique
Niveau 004 : 15	<ul style="list-style-type: none"> • 1 œuvre avec ou sans pédale, antérieure à Bach • J.S. Bach : un choral (<i>Orgelbüchlein</i>) ou un petit prélude et fugue (ou l'équivalent) • 1 ou 2 œuvres d'époques et styles variés
Niveau 005 : 20	<ul style="list-style-type: none"> • Technique • 1 œuvre avec ou sans pédale, antérieure à Bach • J.S. Bach : un choral (<i>Orgelbüchlein</i>) • J.S. Bach : un petit prélude et fugue (ou l'équivalent) • 1 œuvre en trio • Au besoin : œuvre/s d'époques et styles variés
Audition d'entrée au Conservatoire : 20	<ul style="list-style-type: none"> • Technique • 1 œuvre avec ou sans pédale, antérieure à Bach • J.S. Bach : un choral (<i>Orgelbüchlein</i>) • J.S. Bach : un petit prélude et fugue (ou l'équivalent) • 1 œuvre en trio • Au besoin : œuvres d'époques et styles variés

percussion

Durée en minutes

Audition : 10	<ul style="list-style-type: none"> • Exercices techniques: caisse claire, claviers, timbales • 1 pièce
Niveau 001 : 10	<ul style="list-style-type: none"> • Technique
Niveau 002 : 10	<ul style="list-style-type: none"> • 1 étude pour caisse claire
Niveau 003 : 10	<ul style="list-style-type: none"> • 1 étude pour claviers
Niveau 004 : 10	<ul style="list-style-type: none"> • 1 étude pour timbales
Niveau 005 : 15	<ul style="list-style-type: none"> • 1 œuvre
Audition d'entrée au Conservatoire : 15	<ul style="list-style-type: none"> • Technique • 1 étude pour caisse claire • 1 étude pour claviers • 1 étude pour timbales • 1 œuvre

piano

Durée en minutes

Audition : 10	<ul style="list-style-type: none"> • Gamme(s) et arpège(s) • 1 étude • 2 œuvres (mouvements d'œuvres) dont une de l'époque baroque
Niveau 001 : 15	<ul style="list-style-type: none"> • Technique, gammes et arpèges
Niveau 002 : 15	<ul style="list-style-type: none"> • 1 ou 2 études de caractères différents
Niveau 003 : 15	<ul style="list-style-type: none"> • 1 œuvre de la période baroque • 1 œuvre de la période classique • 1 autre œuvre pour compléter le minutage au besoin
Niveau 004 : 20	<ul style="list-style-type: none"> • Technique, gammes et arpèges
Niveau 005 : 25	<ul style="list-style-type: none"> • 1 ou 2 études de caractères différents • 1 œuvre de la période baroque • 1 œuvre de la période classique • 1 ou plusieurs œuvres de styles variés
Audition d'entrée au Conservatoire : 25	<ul style="list-style-type: none"> • Technique, gammes et arpèges • 1 ou 2 études de caractères différents • 1 œuvre de la période baroque • 1 œuvre de la période classique • 1 ou plusieurs œuvres de styles variés



Les examens du préconservatoire

Les examens des matières théoriques et les examens instrumentaux du **préconservatoire** ont lieu à la fin de chaque session et sont évalués indépendamment.

L'évaluation des examens instrumentaux est réalisée à partir du barème d'évaluation suivant :

Échelle d'appréciation	Note	Réussite	Signification
Exceptionnel	95-100 %	oui	Compte tenu des objectifs et du niveau du cours ou de l'examen, le rendement de l'élève dépasse de beaucoup et sous tous les aspects importants le niveau approprié et démontre des qualités exceptionnelles.
Excellent	90-94 %	oui	Compte tenu des objectifs et du niveau du cours ou de l'examen, le rendement de l'élève dépasse de beaucoup et sous la plupart des aspects importants le niveau approprié.
Très bien	85-89 %	oui	Compte tenu des objectifs et du niveau du cours ou de l'examen, le rendement de l'élève dépasse dans son ensemble le niveau approprié.
Bien	80-84 %	oui	Compte tenu des objectifs et du niveau du cours ou de l'examen, le rendement de l'élève dépasse sous certains aspects le niveau approprié.
Assez bien	75-79 %	oui	Compte tenu des objectifs et du niveau du cours ou de l'examen, le rendement de l'élève constitue dans son ensemble un niveau approprié.
Passable	70-74 %	oui	Compte tenu des objectifs et du niveau du cours ou de l'examen, le rendement comporte plusieurs faiblesses.
Faible	60-69 %	oui	Compte tenu des objectifs et du niveau du cours ou de l'examen, le rendement de l'élève comporte des faiblesses marquées.
Échec	0-59 %	non	Le rendement de l'élève est nettement insuffisant.

Pour assurer la continuité de ses études dans le cadre du **préconservatoire**, l'élève devra obtenir une note d'au moins 70 % au moment de ses examens de session.



Dates importantes et frais d'inscription

Dates importantes

janvier à mars	Période de demande d'admission en ligne des candidats au Préconservatoire
1 ^{er} mars	Date limite des candidats pour faire une demande d'admission au Préconservatoire Des demandes tardives peuvent être considérées en début de chaque session.
mars/avril	Auditions instrumentales et tests théoriques des candidats au Préconservatoire
mai et décembre	Examens réguliers semestriels des élèves admis au Préconservatoire
janvier et juin	Émission des bulletins
septembre	Émission des certificats du Préconservatoire pour l'année scolaire précédente

Frais d'inscription

Renseignements disponibles sur le site Internet du Conservatoire à la page suivante :

conservatoire.gouv.qc.ca/l-admission-et-l-inscription/droits-de-scolarite-et-frais

Pourquoi le préconservatoire ?

- L'élève est particulièrement doué, mais trop jeune pour être considéré admissible dans le programme **préparatoire** du Conservatoire.
- Bien qu'il soit jugé admissible, l'élève ne peut être admis au Conservatoire faute de places disponibles dans les classes.
- Bien que très doué, l'élève accuse un certain retard dans son apprentissage et ne peut être immédiatement considéré admissible au Conservatoire.
- L'éloignement géographique de l'élève jugé admissible au programme **préparatoire** ne lui permet pas de se déplacer à chaque semaine pour étudier au Conservatoire.
- L'instrument étudié par l'élève ne fait pas partie des instruments offerts par le Conservatoire de sa région.
- L'élève désire poursuivre son apprentissage instrumental dans son milieu et auprès de son professeur privé dont les compétences pédagogiques sont reconnues par le Conservatoire.



